

ANGERS

En 1886, la première société savante

Après l’octroi des lettres patentes en 1685, l’Académie royale des Belles-Lettres d’Angers est inaugurée en 1686.

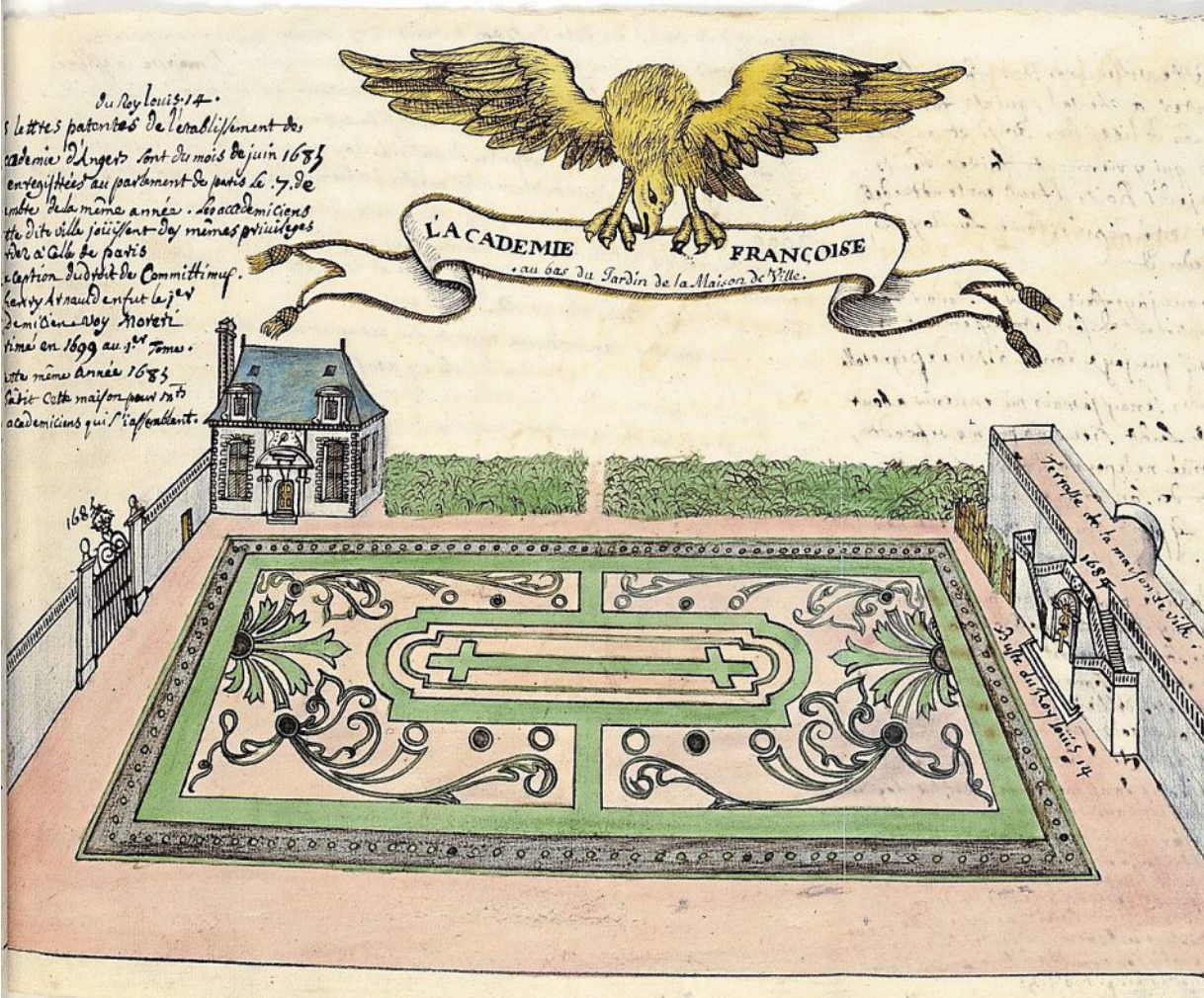
HISTOIRE ANGEVINE

Par Sylvain BERTOLDI, Conservateur des Archives d'Angers

La première société savante a été Lobtenue – avec difficulté – de Louis XIV par les autorités municipales. Le roi n'oubliait pas le passé frondeur des Angevins, lorsque la ville était passée du côté des princes, en 1649 et 1652... D'après les souvenirs laissés par l'échevin et conseiller au présidial François Grandet, l'idée en revient à son collègue conseiller Jacques Gourreau. Le corps de ville avait fait bâtir en face de son hôtel, à l'extrémité de son jardin vers les halles (à l'emplacement actuellement occupé par le magasin Courbet, rue Botanique), un pavillon pour jouer aux boules. Mais le jeu n'avait pas eu le succès escompté et le bâtiment restait inoccupé, plaisamment appelé « le bâtard de l'hôtel de ville ». Sortant un jour de l'hôtel de ville, Jacques Gourreau dit à François Grandet : « *C'est bien dommage que cet édifice ne puisse servir à rien. Il m'étoit venu en pensée, me dit-il, qu'il faloit établir une académie de belle lettre et demander à la ville la salle basse de ce pavillon pour en faire le lieu d'assemblée et de conférence pour la compagnie.* » (Mémoires sur l'établissement de l'académie des belles-lettres d'Angers, par François Grandet. Bibl. mun. Angers, ms. 1777).

Les démarches pour obtenir une académie

Les deux amis s'en ouvrent au maire, Jacques Charlot, qui présente le projet à la séance du conseil du 31 mai 1684. Afin d'obtenir l'objet désiré, le maire avance tous les arguments possibles en faveur de sa ville et n'économise pas la flatterie – et même la flagornerie – à l'égard du souverain : l'académie permettra de former d'excellents panégyristes, « *qui puissent par leur éloquence rendre vraysemblables à la postérité ses grands exploits de guerre, ses traits merveilleux de politicque, sa sagesse et sa clémence, sa justice et son zelle ardent pour la religion qui nous paroissent dès à présent inimitables et incroiables...* » (Arch. mun. Angers, BB 96, f° 155 v°-156 r°). Depuis plusieurs années, le roi menait une politique de conversion forcée des protestants, prélude à la révocation de l'édit de Nantes. L'échevin et juriste Claude-Gabriel Pocquet de Livonnière est donc délégué pour solliciter l'établissement d'une académie, avec l'appui de



Le pavillon de l’académie (emplacement actuel du magasin Optic 2000), dans l’angle du jardin de l’hôtel de ville. Dessin de Jean Ballain, 1713, extrait de R. Lehoreau, Cérémonial de l’église d’Angers, t. 3.

l'abbé Gilles Ménage, connu pour sa profonde érudition. Mais la demande n'aboutit pas. L'affaire est confiée à François Grandet, alors souvent député par le corps de ville à Paris, à l'initiative de son ami l'historien Pétrineau des Noulis. Les échevins lui mettent en main les statuts de l'académie projetée et la liste des académiciens pressentis. Tout se dénoue à Versailles grâce au concours de plusieurs Angevins. Grandet est introduit par l'un des gentilshommes ordinaires du roi, Chevais du Boullay, qui le place avantageusement pour voir dîner le roi en public, ce qui, étant donné sa grande taille, le fait remarquer du souverain. Le gouverneur d'Anjou, Louis de Lorraine, comte d'Armagnac, grand écuyer de France, qui avait usé jusque-là à son égard de beaucoup d'atermoiements, se décide alors à lui permettre de présenter sa requête directement au souverain. Louis XIV refuse d'abord : comme l'Anjou est un « *païs de doctrine* », dit-il, « *il seroit à craindre que l'on se servit de l'occasion de ces sortes d'assemblées pour y faire du désordre* ». Mais François Grandet, sans se laisser démonter, réplique que les représentants de l'autorité royale seront académiciens d'honneur et obtient finalement un accord. Les lettres patentes sont octroyées

en juin 1685. Les statuts et privilèges accordés à l'académie royale d'Angers s'inspirent de ceux de l'Académie française fondée en 1635 : mêmes honneurs, franchises et libertés, mais ses membres n'obtiennent pas le privilège de com-mittimus – ils seront, s'il y a lieu, jugés devant les juridictions ordinaires – et leur nombre est limité à trente.

Sur le modèle de l'Académie française

Six membres honoraires y ont en outre place de droit : l'évêque d'Angers, le lieutenant de [du] roi pour la ville et le château, le premier président du présidial et son lieutenant général, le maire et le procureur du roi. Le sceau adopté est un Parnasse d'or surmonté d'un laurier de même. Quant à la devise, illustrée par une fontaine en forme de vase, « *Maculas ostendit et aufert* », c'est une belle allégorie que l'on peut traduire littéralement par « elle fait voir les taches et les supprime », ou plus joliment par la formule « elle éclaire l'esprit ». Entre l'octroi des lettres patentes et l'installation officielle de la nouvelle académie, il s'écoule plus d'une année. Le 18 décembre 1685, le corps de ville lui accorde la jouissance du

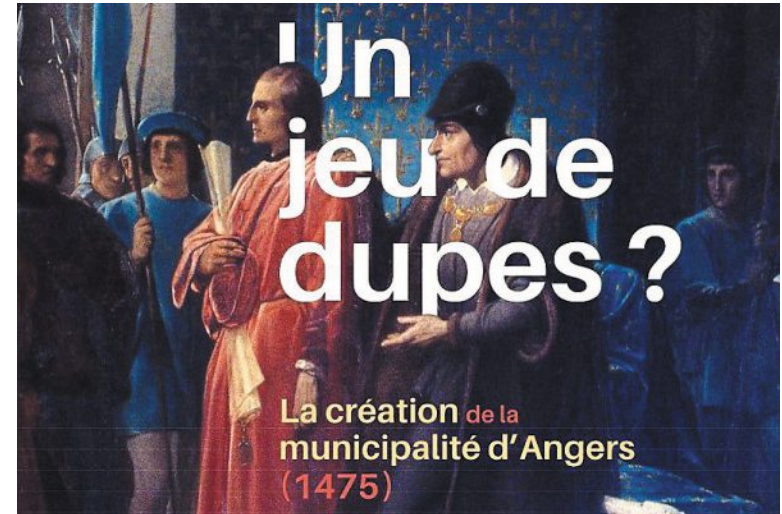
pavillon situé dans le jardin de l'hôtel de ville et un fonds de quarante livres par an pour le bois, la chandelle et autres menues dépenses, moyennant quoi l'académie prononcera chaque année un discours public à la louange du roi. La municipalité se propose aussi d'honorer le souverain en lui érigeant un buste dans ses jardins. La cérémonie inaugurale se déroule en grande pompe le 1^{er} juillet 1686. L'inauguration du buste du roi est saluée par une décharge de canon, des concerts de trompettes, de haut-bois et de violons disposés sur les terrasses, d'où l'on fait couler deux fontaines de vin pendant tout le restant de la journée. La fête se termine par une illumination générale de la ville. Le 4 juillet 1686, l'évêque d'Angers, Mgr Henri Arnauld, est élu directeur de la nouvelle académie.

La suite, dimanche prochain, de notre thématique consacrée aux Arts et aux loisirs avec le kiosque oublié de la place La Rochefoucauld. archives.angers.fr

CHRONIQUE RÉALISÉE EN PARTENARIAT AVEC LE SERVICE DES ARCHIVES MUNICIPALES DE LA VILLE D'ANGERS

L'ACTUALITÉ DES ARCHIVES

Le 6 février, Angers fête les 550 ans de sa charte municipale



L’affiche du colloque du 550^e anniversaire, organisé le 6 février 2025. PHOTO : ARCHIVES PATRIMONIALES D'ANGERS

Le 6 février 2025, Angers célébrera les 550 ans de sa charte municipale. Siège d'une grande principauté tenue par un cadet de la famille royale, Angers était jusque-là gouvernée par un sénéchal, un conseil ducal et une chambre des comptes. Mais le roi de France Louis XI entend récupérer le duché d'Anjou à son profit et la création d'une mairie est exactement ce qu'il lui faut ! Il lui donne tant de privilèges – dont il viole le principal, la libre élection du maire et du conseil – qu'à sa mort la mairie manque de disparaître ! Les officiers du roi estiment qu'elle empiète sur leurs prérogatives, les habitants jugent qu'elle dispose de trop de pouvoirs. La mairie n'a pour elle que le maire et son conseil de 56 membres... C'est cette histoire qui sera mise en valeur par les services patrimoniaux de la Ville dans le cadre d'un colloque organisé le 6 février, à l'auditorium du musée des Beaux-Arts et d'une exposition au RU – Repaire urbain, qui sera inaugurée le même jour, à 18 h 30, et ouverte jusqu'au 7 juin, au 35, boulevard du Roi-René (du mardi au samedi, de 13 h à 18 h, accès gratuit).

Au programme du colloque : - La charte, son histoire et son contenu - Angers sous les ducs, prémices d'une gestion municipale - Continuité ou rupture ? Les dispositifs d'urbanisme, de voirie et de contrôle des poids et mesures de la charte municipale

- La municipalité d'Angers et l'administration princière dans la seconde moitié du XV^e siècle
- Les hommes du pouvoir à Angers : les premiers échevins
- Le roi et les villes reconquises, de Charles V à Louis XI
- Louis XI, la Bretagne et l'Anjou, regards croisés
- L'évêché d'Angers dans la tourmente : l'emprise ecclésiastique de Louis XI
- La charte de la municipalité d'Angers, une analyse juridique
- La mairie d'Angers contestée (1475-1484)

À l'exposition : Les deux exemplaires originaux de la charte, exposés pour la première fois ensemble au public, en formeront le cœur. L'exposition évoquera le contexte géopolitique et dressera le portrait des principaux protagonistes. Celui de la ville d'Angers sera tracé à travers ses institutions, les différents lieux et symboles des pouvoirs, son urbanisme et ses habitants. On y verra des documents prestigieux : registre des délibérations du conseil de ville ; comptes de la cloison du XV^e siècle ; écus d'or de Louis XI ; livre d'heures de Jean Charpentier, fils d'un officier ducal ; armorial d'Anjou... Différents objets seront présentés : boulets d'artillerie, pertuisane, carreaux d'arbalète, poids-étalon, balance romaine... jusqu'à la médaille commémorative frappée en 1975 pour le cinquième centenaire de la charte.

S.B.

AVANT-APRÈS MYSTÈRE

Les « bas quartiers » d’Angers sous l’eau en 1936

L'endroit est désert. Et pour cause... La Maine a pris possession des rues, les transformant en lac immobile. Des passerelles ont été déployées le long des immeubles, pour tout de même permettre un accès. Nous sommes bien sûr dans un « bas quartier » de la ville, mais où exactement ? Lors des grandes crues, l'eau envahit un nombre considérable de rues et il faut installer des kilomètres de madriers, jusqu'à 34 km en 1910... Rendez-vous dimanche prochain, les pieds au sec !

S.B.



Un quartier sous l’eau lors des inondations de 1936.

PHOTO : ARCHIVES PATRIMONIALES ANGERS, 77 NUM 21

ÇA S’EST PASSÉ LE 26 JANVIER 1552

Des statuts officiels pour la confrérie du jeu de papegau

À la demande de la confrérie des chevaliers du jeu de papegau, des statuts officiels lui sont accordés en janvier 1552, rédigés à partir d'anciennes ordonnances. Le jeu de l'arc ou de l'arbalète était fort répandu autrefois dans les villes du royaume de France. Il existait à Angers dès le XV^e siècle. Chaque année cette confrérie très populaire se réunissait pour tirer un papegau, sorte de perroquet en bois placé au sommet d'une tour de l'enceinte, en général au portail Saint-Michel. Ceux qui étaient assez adroits pour l'abattre devenaient roi des chevaliers pour un an et jouissaient de privilèges importants, pour favoriser la confrérie

qui avait son rôle dans la défense de la ville. Ils étaient exemptés de toutes taxes sur le vin pendant un an et pouvaient vendre au détail, à leur seul profit, cinquante tonneaux de vin d'Anjou, privilège exorbitant quand on sait que les nombreuses taxes mises sur les vins en doubleraient ou même, selon les époques, en tripleraient le prix ! Ils recevaient aussi perroquet en bois placé au sommet de chasser gibier et oiseaux de rivière. Les rois du papegau prenaient donc bien soin de faire consigner leur exploit par notaire, afin d'être assurés de leurs privilèges.

S.B.